

Référentiel de certification périodique pour les médecins du CNP Santé Publique

LA CERTIFICATION PERIODIQUE ET CE QU'ELLE IMPLIQUE POUR LES MEDECINS DE SANTE PUBLIQUE

L'obligation de certification périodique est inscrite dans la loi et concerne tous les médecins. Elle doit permettre « de garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, l'actualisation et le niveau de connaissances » des médecins (ordonnance du 19 juillet 2021).

Pour les médecins de santé publique, qui adoptent une approche collective des problèmes de santé, contribuent par leur expertise médicale à l'argumentation des politiques sanitaires et mobilisent leurs compétences diagnostiques et thérapeutiques dans une approche de prévention individuelle, le référentiel de la certification périodique doit tenir compte de la diversité des exercices professionnels de la médecine de santé publique.

La certification périodique est prévue sur une période de 6 ans à partir du 1^{er} janvier 2023 et, par dérogation, sur une période de 9 ans pour les professionnels déjà diplômés à cette même date. Après cette première période, la certification périodique se fera sur une période de 6 ans pour tous les médecins.

L'obligation s'applique à partir de la date d'inscription à l'Ordre pour les médecins diplômés après le 1^{er} janvier 2023.

LES QUATRE BLOCS DE LA CERTIFICATION PERIODIQUE : LES PILIERS DU RÉFÉRENTIEL DU CNP SANTE PUBLIQUE

La certification périodique est une évolution des dispositifs antérieurs (formation continue, analyse des pratiques, gestion des risques, développement professionnel continu) et reprend les éléments définis antérieurement dans les parcours des CNP pour le développement professionnel continu. Elle ajoute toutefois aux 2 axes fondateurs de ces parcours (amélioration des connaissances et des compétences » d'une part et « analyse des pratiques professionnelles et gestion des risques » d'autre part), 2 nouveaux blocs : « amélioration de la relation avec les usagers » et « meilleure prise en compte de sa santé personnelle ».

Ainsi, les actions du référentiel du CNP Santé Publique réalisables par les médecins de santé publique sont réparties en 4 blocs :

Bloc 1 : « actualiser ses connaissances et ses compétences », dont les finalités sont :

- Actualiser les connaissances fondant les pratiques et assurer qu'elles soient conformes au regard des données de la science, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé, des évolutions sociétales et des besoins de santé sur un territoire.
- Assurer les compétences nécessaires à l'exercice (évolution professionnelle notamment : spécialité, expertise, pratiques avancées, spécificités d'exercice...) pour les rendre conformes et adaptées à la pratique et à l'offre de soins sur un territoire.

Bloc 2 : « renforcer la qualité de ses pratiques professionnelles », dont les finalités sont :

- Garantir des pratiques conformes au regard des recommandations de bonne pratique, des référentiels qualité, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie.
- Garantir l'amélioration des pratiques sur la qualité et sécurité des soins. Les actions d'amélioration de la qualité des pratiques peuvent aussi concourir à l'élaboration ou l'actualisation de procédures/protocoles.

Bloc 3 : « améliorer les relations avec les usagers et bénéficiaires du système de santé »¹, dont les finalités sont :

- Assurer une relation de qualité au regard des recommandations de bonne pratique, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des droits des patients.
- Actualiser la connaissance des droits du patient, des obligations déontologiques fondant les pratiques.
- Contribuer au renforcement du dialogue, améliorer la transparence de l'information, développer l'écoute active et la bienveillance.
- Assurer une relation de qualité avec l'entourage et/ou de collaboration avec les aidants dans le respect des droits du patient.
- Faciliter la prise en compte des évolutions qui modifient la relation (niveau d'information des patients, impact des nouveaux outils numériques et nouvelles formes de prise en charge numérique...).
- Rendre le patient co-acteur de sa santé (décision médicale partagée).

Bloc 4 : « mieux prendre en compte sa santé personnelle », dont les finalités sont :

- Donner, à chaque professionnel, les moyens de préserver sa santé lui permettant d'exercer une activité de qualité.
- Rendre chaque professionnel acteur attentif à son état de santé.
- Promouvoir, maintenir et améliorer l'état de sa santé.
- Prévenir les altérations de l'état de santé psychique et somatique.
- Conserver les aptitudes professionnelles.

TYPE D' ACTIONS REALISABLES ET MODALITES DE LABELLISATION

Il existe **5 catégories d'actions possibles** : formation, analyse des pratiques, gestion des risques, programme intégré² et libre/ « hors liste »³.

Les actions inscrites dans le référentiel du CNP Santé Publique doivent : soit être **conformes à une fiche méthode de la HAS**, soit répondre totalement ou partiellement aux **critères de labellisation des actions retenus par le CNP Santé Publique** sur la base des critères d'éligibilité proposés par la FSM. Les critères de labellisation retenus par le CNP Santé Publique sont les suivants :

¹ Le bloc « améliorer la relation avec les patients » prévu par l'ordonnance n°2021-961 du 19 juillet 2021 s'étend en effet aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les médecins exerçant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention. Il concerne également les professionnels de santé exerçant dans le champ des activités de formation.

² Programme intégré : action de formation et action d'analyse des pratiques réunies au sein d'un même temps

³ Action libre : action pertinente mais qui n'entre pas dans la liste d'actions proposées. Le CNP Santé Publique doit valider la proposition sur la plateforme du suivi de la certification (*cf. infra*) après la demande du médecin (*a priori* de l'action) ou sur pièce justificative (*a posteriori* de l'action).

- validation de l'action proposée par le bureau du CNP Santé publique,
- conformité de l'action proposée à la pratique médicale de santé publique,
- conformité de l'action proposée à une fiche-méthode HAS de référence, lorsqu'elle existe,
- identification claire des objectifs scientifiques et pédagogiques, du contenu et des modalités de réalisation de l'action proposée,
- identification de la qualification et des compétences des concepteurs, formateurs et modérateurs mettant en œuvre l'action proposée,
- adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement de l'action proposée avec ceux des actions figurant dans le référentiel du CNP Santé Publique,
- absence de lien financier direct ou indirect avec des entreprises commercialisant des produits ou services de santé à visée préventive ou thérapeutique pouvant donner lieu à prescription ou conseil auprès du patient ou de l'utilisateur du système de santé,
- déclaration publique d'intérêts des membres d'organisation et concepteurs, formateurs et modérateurs de l'action proposée,
- existence d'une évaluation de l'action proposée prenant en compte les appréciations (positives ou négatives) des parties prenantes (bénéficiaires, financeurs, équipes pédagogiques).

Malgré tous les efforts de recensement des actions susceptibles d'intéresser les médecins de santé publique pour leur parcours de certification, il est possible que certaines actions pertinentes n'aient pas été retenues. Il est donc apparu pertinent d'ouvrir une possibilité pour le médecin de santé publique de proposer une action ne figurant pas dans la liste du référentiel. Le CNP Santé Publique devra évaluer *a priori* ou *a posteriori* ces actions « hors liste » à l'aide d'une fiche d'évaluation dédiée (en cours de validation) afin de permettre leur validation. Ces actions « hors liste », une fois validées, pourront être intégrées dans les actualisations du référentiel.

CRITÈRES DE VALIDATION A L'AIDE DU TÉLÉSERVICE MaCertif'ProSanté⁴

Dans chacun des 4 blocs de la certification périodique, **les médecins de santé publique devront avoir validé des actions**, définies pour chacune dans les attendus du CNP Santé Publique figurant dans le tableau du référentiel sur la période d'un cycle de certification.

Chaque médecin de santé publique devra valider **au moins 2 actions par bloc sur chaque cycle de 6 ans**. Les actions choisies devront appartenir à des catégories différentes (*cf.* liste des catégories d'actions possibles *supra*). Pour exemple, la participation à un congrès 6 années consécutives ne permettra de valider qu'une seule et unique action pour le bloc 1.

Chaque action aura la même valeur (il n'y a pas d'action majeure ou mineure) et pas de système de pondération des actions à ce jour.⁵

Outre les **attendus du CNP Santé Publique et des critères d'éligibilité pour chaque type d'action**, le tableau du référentiel du CNP Santé Publique mentionne également les **éléments de preuve qui seront à fournir pour la validation** d'une action.

Les actions validées par chaque médecin seront intégrées dans un espace personnel du *téléservice MaCertif'ProSanté*, piloté par l'Agence du numérique en santé. Le flux sera le plus automatisé possible pour éviter toute saisie inutile de données par le médecin et pour faciliter le suivi et l'accompagnement par le CNP Santé Publique.

⁴ Les actions déjà saisies sur *ParcoursPro.Online* devront pouvoir être versées dans cette nouvelle plateforme

⁵ La mise en place d'une pondération des actions fera l'objet de réflexions ultérieures de la Commission professionnelle des médecins du CNCP (Conseil national de la certification périodique)

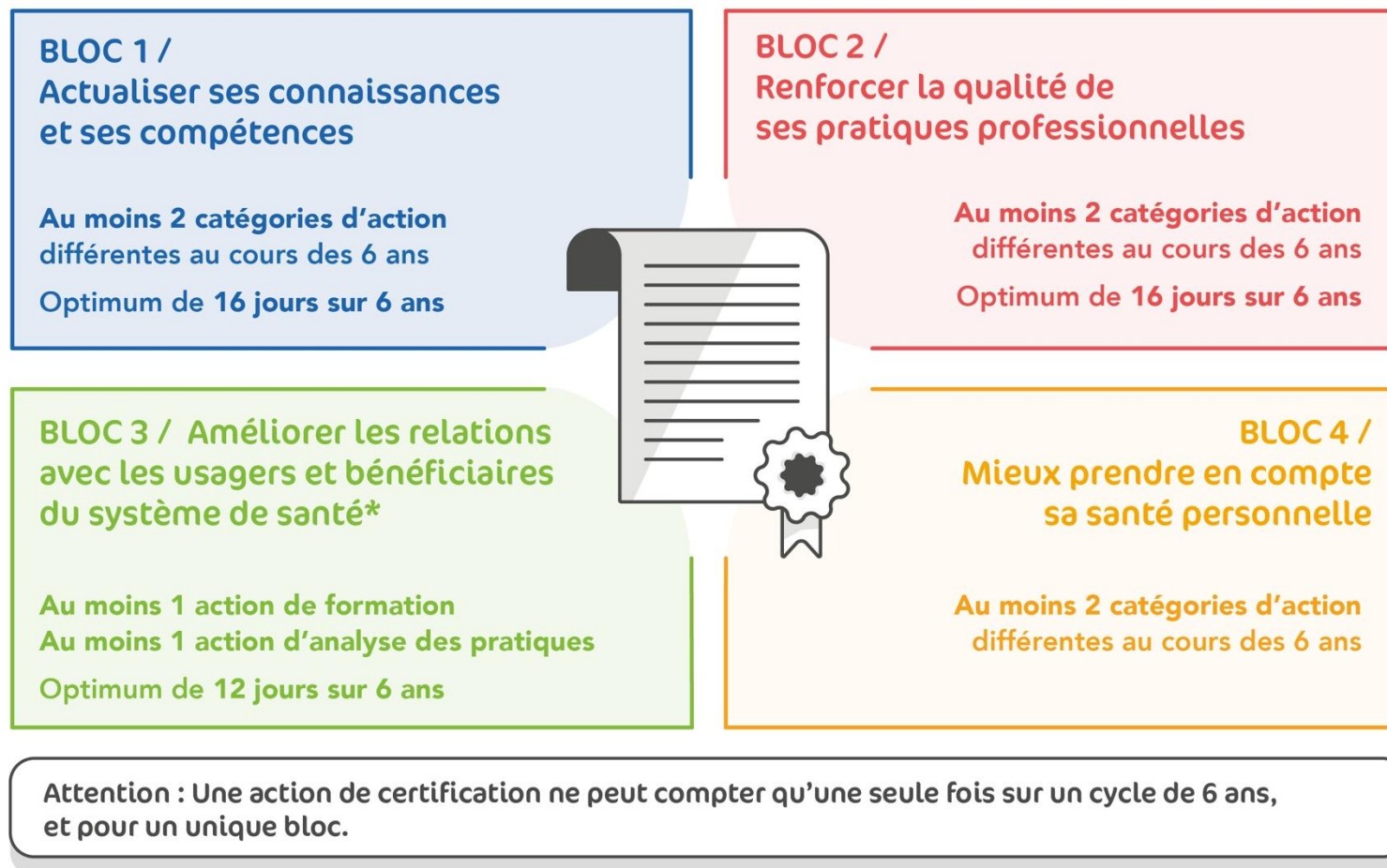
Le suivi du référentiel sera assuré par le bureau du CNP Santé Publique, avec intégration ou suppression d'actions en fonction des évolutions scientifiques ou technologiques de la spécialité, des évolutions pédagogiques ou méthodologiques, et des actions « hors liste » validées.

Le bureau du CNP Santé Publique interviendra, auprès de chaque médecin inscrit sur le *téléservice MaCertif'ProSanté* pour valider les actions saisies par le médecin de santé publique, une à une. Le bureau accompagnera de façon renforcée, si nécessaire, les médecins de santé publique au cours de leur parcours de certification.

La validation finale d'un cycle de certification (dans son entièreté) sera assurée par l'Ordre des Médecins : cette validation ouvrira *de facto* le cycle suivant.

Le CNP Santé Publique a œuvré pour la mise en place de ce dispositif, en coordination avec la FSM, et assurera l'information des médecins de santé publique et la promotion du dispositif pour permettre une montée en charge de la certification dans les toutes prochaines années, en particulier auprès des plus jeunes médecins, les premiers concernés.

Présentation des 4 blocs de certification pour la santé publique



***Relations dans une démarche individuelle et/ou collective, directe et/ou indirecte.**

Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les professionnels exerçant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et des activités de formation.

	Actions	Attendus du CNP relatifs à l'action	Éléments de preuve
BLOC 1 : « Actualiser ses connaissances et ses compétences » <u>Attendus génériques du CNP :</u> Au moins 2 catégories d'actions différentes au cours des 6 ans, avec un optimum de 16 jours au total pour ce bloc.	Actions de formation		
	Actions de formation au titre du DPC publiées par l'ANDPC	Participant / Auditeur à une action de formation de ce type	Attestation de participation à fournir avec le programme et le nombre de jours.
	Actions de formation au titre du DPC publiées par l'ANDPC	Orateur / Formateur (Jours comptent double par action dont le professionnel est l'enseignant/le formateur)	Attestation d'intervention incluant le programme et le nombre de jours d'intervention
	Actions de formation non diplômantes, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés/certifiés ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail), incluant les congrès, séminaires et réunions scientifiques organisés par ces organismes ou structures	Participant / Auditeur	Attestation de participation (ou présence) avec le programme et le nombre de jours, éditée par l'organisme ou la structure
	Actions de formation non diplômantes, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés/certifiés ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail), incluant les congrès, séminaires et réunions scientifiques organisés par ces organismes ou structures	Orateur / Formateur (Jours comptent double par action dont le professionnel est l'enseignant/le formateur)	Attestation d'intervention incluant le programme et le nombre de jours d'intervention, éditée par l'organisme ou la structure
	Formations universitaires diplômantes de type DU, master <i>(appréciées en nombre de journées de présence jusqu'à concurrence de 18 jours)</i>	Participant / Auditeur	Diplôme ou attestation de réussite avec le programme et le nombre de jours, édité par l'Université concernée
	Formations universitaires diplômantes de type DU, master <i>(appréciées en nombre de journées de présence jusqu'à concurrence de 18 jours)</i>	Orateur / Formateur (Jours comptent double par action dont le professionnel est l'enseignant/le formateur)	Attestation d'intervention incluant le programme et le nombre de jours d'intervention, fournie par l'instance universitaire concernée
	Actions de formation dans le cadre du code du travail, mentionnées à l'article L. 6223-8 ainsi qu'aux 1° et 2° de l'article L. 6313-1 du code du travail	Participant / Auditeur	Attestation de participation avec le programme et le nombre de jours, éditée par l'employeur

	Actions	Attendus du CNP relatifs à l'action	Eléments de preuve
	Actions de formation dans le cadre du code du travail, mentionnées à l'article L. 6223-8 ainsi qu'aux 1° et 2° de l'article L. 6313-1 du code du travail	Orateur / Formateur (Jours comptent double par action dont le professionnel est l'enseignant/le formateur)	Attestation d'intervention incluant le programme et le nombre de jours d'intervention, éditée par l'employeur mandataire
	Réunions formalisées de revue bibliographique, réunions bibliographiques, lecture d'articles scientifiques	Participant / Auditeur	Attestation de participation avec le programme et le nombre de jours ou déclaration sur l'honneur
	Réunions formalisées de revue bibliographique, réunions bibliographiques, lecture d'articles scientifiques	Formateur / Organisateur des réunions (Jours comptent double par action dont le professionnel est l'enseignant/le formateur)	Attestation d'intervention incluant le programme et le nombre de jours d'intervention
	Rédaction d'articles scientifiques ou professionnels - publications ou revues de lecture ou commentaires d'articles dans des revues référencées à comité de lecture indépendant	Auteur ou co-auteur en position significative (2 ^{ème} , 3 ^{ème} , avant-dernier ou dernier) Publications dans le domaine de la santé publique	Fichier PDF de l'article publié ou sous presse, à défaut référence précise
	Participation effective au comité éditorial ou comité de rédaction d'une revue scientifique de santé publique	Membre du comité de rédaction ou éditorial	Attestation fournie par l'éditeur (ou les éditeurs) de la (des) revue(s)
	Révision régulière d'articles scientifiques	Activité de révision d'un minimum de 3 articles par an sur la période des 6 ans	Attestation de révision fournie par l'éditeur (ou les éditeurs) de la (des) revue(s)
	Communication orale ou affichée lors d'un congrès de santé publique	Auteur ou co-auteur en position significative (2 ^{ème} , 3 ^{ème} , avant-dernier ou dernier) Communication dans le domaine de la santé publique	Résumé de la communication ou fichier PDF de la communication affichée
	Enseignement, conférences, en dehors de son service, y compris rédaction de chapitre d'ouvrage pédagogique	A destination des médecins de santé publique ou autres professionnels de santé publique. Jours comptent double par action dont le professionnel est l'enseignant/le formateur	Attestation d'intervention ou de contribution
	Encadrement, tutorat, maîtrise de stage universitaire, direction de thèse, incluant la responsabilité de terrain de stage accueillant des internes en médecine de santé publique	Titulaire ou co-titulaire de l'agrément de stage ou directeur ou co-directeur du travail universitaire concerné	Attestation fournie par l'université ou page de garde du mémoire ou de la thèse soutenu
	Activités de recherche effectuées dans le cadre d'une unité de recherche labellisée par un EPST, d'une université	Investigateur ou co-investigateur de travaux de recherche en santé publique	Protocole de recherche

	Actions	Attendus du CNP relatifs à l'action	Eléments de preuve
	Travaux d'expertise (à la demande de sociétés savantes, CNP, ministères, fédérations, universités et instituts de formation des professionnels de santé, établissements de santé ou médico-sociaux, instituts de recherche, agences nationales ou internationales intervenant dans le domaine de la santé)	Le médecin de santé publique est nommé soit directement par l'institution ou agence d'Etat soit par le biais du CNP Santé Publique lui-même sollicité par l'institution ou agence d'Etat	Attestation certifiant la nomination en tant qu'expert par l'institution ou l'agence d'Etat ou par le CNP lui-même
	Actions type « programme intégré »		
	Programme intégré proposé par ODPC répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité médicale de santé publique	Participant / Auditeur sur la durée du programme	Attestation de participation avec le programme
	Programme intégré proposé par ODPC répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité médicale de santé publique	Orateur / Formateur sur une durée au moins égale à la moitié de la durée du programme	Attestation d'intervention incluant le programme
	Actions libres / « hors liste »		
	Action proposée <i>a priori</i> de sa réalisation par le médecin de santé publique à valider par le CNP Santé Publique	Validation <i>a priori</i> par le CNP Santé Publique sur la base des critères de labellisation retenus	Description de l'action et nombre de jours (si pertinent)
	Action proposée <i>a posteriori</i> de sa réalisation par le médecin de santé publique à valider par le CNP Santé Publique	Validation <i>a posteriori</i> par le CNP Santé Publique sur la base des critères de labellisation retenus	Attestation de suivi ou de participation, description de l'action et nombre de jours (si pertinent)

	Actions	Attendus du CNP relatifs à l'action	Eléments de preuve
BLOC 2 : « Renforcer la qualité de ses pratiques professionnelles » <u>Attendus génériques du CNP :</u> Au moins 2 catégories d'actions différentes au cours des 6 ans, avec un optimum de 16 jours au total pour ce bloc.	Actions d'analyse des pratiques		
	Analyse collective de situations/cas, entre pairs et/ou en équipe : - Groupes d'échanges de pratiques entre pairs - Groupe éthique en santé publique - Réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP) - Comités scientifiques et éthiques des EDS	Participant	Attestation de participation ou charte de fonctionnement ou règlement intérieur ou bilan annuel des actions (dans le respect de la confidentialité des dossiers / des tiers)
	Analyse collective de situations/cas, entre pairs et/ou en équipe : - Groupes d'échanges de pratiques entre pairs - Groupe éthique en santé publique - Réunions de concertation pluridisciplinaires (RCP) - Comités scientifiques et éthiques des EDS	Formateur / Organisateur (Jours comptent double par action dont le professionnel est l'enseignant/le formateur)	Justificatif d'organisation / réalisation de l'analyse de pratiques, incluant le nombre de jours
	Participation à l'élaboration de recommandations des bonnes pratiques dans le cadre de travaux d'expertise (à la demande de sociétés savantes, CNP, ministères, fédérations, universités et instituts de formation des professionnels de santé, établissements de santé ou médico-sociaux, instituts de recherche, hauts conseils, agences nationales ou internationales intervenant dans le domaine de la santé)	Le médecin de santé publique est nommé soit directement par l'institution ou agence d'Etat soit par le biais du CNP Santé Publique lui-même sollicité par l'institution ou agence d'Etat	Attestation certifiant la nomination en tant qu'expert par l'institution ou l'agence d'Etat ou par le CNP lui-même
	Analyse des pratiques au sein d'un réseau de professionnels, organisé autour d'une thématique de santé publique	Participant	Attestation de participation
	Analyse des pratiques au sein d'un réseau de professionnels, organisé autour d'une thématique de santé publique	Formateur / Organisateur (Jours comptent double par action dont le professionnel est l'enseignant/le formateur)	Justificatif d'organisation / réalisation de l'analyse de pratiques, incluant le nombre de jours
	Encadrement ou direction (mémoire ou thèse), dans la mesure où le sujet porte sur l'analyse des pratiques de la typologie de l'activité de médecine de santé publique exercée	Directeur ou co-directeur du travail universitaire concerné	Attestation fournie par l'université ou page de garde du mémoire ou de la thèse soutenu
	Actions de gestion des risques		
	Amélioration de la gestion de situations sanitaires exceptionnelles - RETEX ou retour d'expérience - Co-développement	Participant	Attestation de participation
	Amélioration de la gestion de situations sanitaires exceptionnelles - RETEX ou retour d'expérience - Co-développement	Formateur / Organisateur (Jours comptent double par action dont le professionnel est l'enseignant/le formateur)	Justificatif d'organisation / réalisation de l'analyse de pratiques, incluant le nombre de jours

Actions	Attendus du CNP relatifs à l'action	Eléments de preuve
Elaboration / rédaction d'un plan de gestion des risques	Rédacteur ou relecteur	Justificatif de rédaction / relecture d'un plan de gestion des risques (dans le respect de la confidentialité des dossiers / des tiers)
Elaboration / rédaction d'un plan de gestion des données de santé	Rédacteur ou relecteur	Justificatif de rédaction / relecture d'un plan de gestion des risques (dans le respect de la confidentialité des dossiers / des tiers)
Actions de formation		
Formation universitaire sur la gestion des risques ou l'amélioration des pratiques professionnelles (pouvant intégrer notamment de la simulation en santé publique)	Participant / Auditeur	Diplôme ou attestation de réussite avec le programme et le nombre de jours, édité par l'Université concernée
Formation universitaire sur la gestion des risques ou l'amélioration des pratiques professionnelles (pouvant intégrer notamment de la simulation en santé publique)	Formateur / Organisateur (Jours comptent double par action dont le professionnel est l'enseignant/le formateur)	Attestation d'intervention incluant le programme et le nombre de jours d'intervention, fournie par l'instance universitaire concernée
Actions de type « programme intégré »		
Programme intégré proposé par ODPC répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité médicale de santé publique	Participant / Auditeur sur la durée du programme	Attestation de participation avec le programme
Programme intégré proposé par ODPC répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité médicale de santé publique	Orateur / Formateur sur une durée au moins égale à la moitié de la durée du programme	Attestation d'intervention incluant le programme
Actions libres / « hors liste »		
Action proposée <i>a priori</i> de sa réalisation par le médecin de santé publique à valider par le CNP Santé Publique	Validation <i>a priori</i> par le CNP Santé Publique sur la base des critères de labellisation retenus	Description de l'action et nombre de jours (si pertinent)
Action proposée <i>a posteriori</i> de sa réalisation par le médecin de santé publique à valider par le CNP Santé Publique	Validation <i>a posteriori</i> par le CNP Santé Publique sur la base des critères de labellisation retenus	Attestation de suivi ou de participation, description de l'action et nombre de jours (si pertinent)

	Actions	Attendus du CNP relatifs à l'action	Eléments de preuve
BLOC 3 : « Améliorer les relations* avec les usagers et bénéficiaires du système de santé » *Relations dans une démarche individuelle et/ou collective, directe et/ou indirecte. Ce bloc s'étend aux relations avec les usagers du système de santé, notamment pour les professionnels exerçant dans le champ de la promotion de la santé, de la prévention et des activités de formation. <u>Attendus génériques du CNP :</u> Au moins 1 action de formation ET 1 action d'analyse des pratiques au cours des 6 ans, avec un optimum de 12 jours au total pour ce bloc.	Actions de formation		
	Actions de formation non diplômantes, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés/certifiés ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail), incluant les congrès, séminaires et réunions scientifiques organisés par ces organismes ou structures.	Participant / Auditeur Formation portant sur une ou plusieurs de ces thématiques : - relations et postures avec les usagers et bénéficiaires du système de santé - droits des usagers, des aidants et des familles - connaissances spécifiques des publics cibles et de leurs parcours - communication, stratégie et méthodes d'animation/de pilotage (éducation thérapeutique, santé communautaire, démocratie sanitaire, santé environnementale, littératie en santé...) - gestion et protection des données de santé des usagers - numérique en santé et de ses usages - éthique en santé	Attestation de participation (ou présence) avec le programme et le nombre de jours, éditée par l'organisme ou la structure
	Actions de formation non diplômantes, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés/certifiés ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail), incluant les congrès, séminaires et réunions scientifiques organisés par ces organismes ou structures.	Orateur / Formateur (Jours comptent double par action dont le professionnel est l'enseignant/le formateur) Sur une ou plusieurs de ces thématiques : - relations et postures avec les usagers et bénéficiaires du système de santé - droits des usagers, des aidants et des familles - connaissances spécifiques des publics cibles et de leurs parcours - communication, stratégie et méthodes d'animation/de pilotage (éducation thérapeutique, santé communautaire, démocratie sanitaire, santé environnementale, littératie en santé...) - gestion et protection des données de santé des usagers - numérique en santé et de ses usages - éthique en santé	Attestation d'intervention incluant le programme et le nombre de jours d'intervention, éditée par l'organisme ou la structure

	Actions	Attendus du CNP relatifs à l'action	Eléments de preuve
	Formations universitaires diplômantes de type DU, master <i>(appréciées en nombre de journées de présence jusqu'à concurrence de 18 jours)</i>	Participant / Auditeur Sur une ou plusieurs de ces thématiques : - relations et postures avec les usagers et bénéficiaires du système de santé - droits des usagers, des aidants et des familles - connaissances spécifiques des publics cibles et de leurs parcours - communication, stratégie et méthodes d'animation/de pilotage (éducation thérapeutique, santé communautaire, démocratie sanitaire, santé environnementale, littératie en santé...) - gestion et protection des données de santé des usagers - numérique en santé et de ses usages - éthique en santé	Diplôme ou attestation de réussite avec le programme et le nombre de jours, édité par l'Université concernée
	Formations universitaires diplômantes de type DU, master <i>(appréciées en nombre de journées de présence jusqu'à concurrence de 18 jours)</i>	Orateur / Formateur (Jours comptent double par action dont le professionnel est l'enseignant/le formateur) Sur une ou plusieurs de ces thématiques : - relations et postures avec les usagers et bénéficiaires du système de santé - droits des usagers, des aidants et des familles - connaissances spécifiques des publics cibles et de leurs parcours - communication, stratégie et méthodes d'animation/de pilotage (éducation thérapeutique, santé communautaire, démocratie sanitaire, santé environnementale, littératie en santé...) - gestion et protection des données de santé des usagers - numérique en santé et de ses usages - éthique en santé	Attestation d'intervention incluant le programme et le nombre de jours d'intervention, fournie par l'instance universitaire concernée

Actions	Attendus du CNP relatifs à l'action	Eléments de preuve
Actions d'analyse des pratiques		
Ateliers ou séminaires d'analyse des pratiques de recueil de l'expérience patient/usager	Participant / Rédacteur	Attestation de participation précisant la méthode analysée (questionnaires, entretiens, focus group...)
Création d'un outil de recueil de l'expérience patient/usager	Concepteur / Rédacteur	Présentation de l'outil réalisé
Analyses et/ou partages des pratiques intégrant l'expérience des usagers dans la conception et la mise en œuvre d'actions ou programmes de santé publique	Participant	Attestation de participation
Développement d'un protocole, d'une méthodologie ou d'une action de santé publique impliquant les usagers ou reconnaissant l'expérience des usagers	Rédacteur	Protocole ou outil réalisé, Présentation/description de l'action réalisée (ex. : fiche action)
Groupe d'échange entre pairs, en équipe pluriprofessionnelle et/ou associant des usagers	Participant / Auditeur	Attestation de participation ou compte rendu signé par l'animateur / organisateur
Groupe d'échange entre pairs, en équipe pluriprofessionnelle et/ou associant des usagers	Orateur / Formateur (Jours comptent double par action dont le professionnel est l'enseignant/le formateur)	Attestation d'intervention
Actions de type « programme intégré »		
Programme intégré proposé par ODPC répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité médicale de santé publique	Participant / Auditeur sur la durée du programme	Attestation de participation avec le programme
Programme intégré proposé par ODPC répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité médicale de santé publique	Orateur / Formateur sur une durée au moins égale à la moitié de la durée du programme	Attestation d'intervention incluant le programme
Actions libres / « hors liste »		
Action proposée <i>a priori</i> de sa réalisation par le médecin de santé publique à valider par le CNP Santé Publique	Validation <i>a priori</i> par le CNP Santé Publique sur la base des critères de labellisation retenus	Description de l'action et nombre de jours (si pertinent)
Action proposée <i>a posteriori</i> de sa réalisation par le médecin de santé publique à valider par le CNP Santé Publique	Validation <i>a posteriori</i> par le CNP Santé Publique sur la base des critères de labellisation retenus	Attestation de suivi ou de participation, description de l'action et nombre de jours (si pertinent)

	Actions	Attendus du CNP relatifs à l'action	Éléments de preuve
BLOC 4 : « Mieux prendre en compte sa santé personnelle » <u>Attendus génériques du CNP :</u> Au moins 2 catégories d'actions différentes au cours des 6 ans.	Actions de formation		
	Actions de formation non diplômantes, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés/certifiés ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail), incluant les congrès, séminaires et réunions scientifiques organisés par ces organismes ou structures.	Participant Formation portant sur une ou plusieurs de ces thématiques : - santé personnelle du médecin - promotion de la santé et/ou prévention en santé	Justificatif de suivi de la formation avec le programme
	Actions de formation non diplômantes, à caractère scientifique ou professionnel, dispensées par des organismes de formation labellisés/certifiés ou par des structures figurant sur la liste publique des organismes de formation (L.6351-7-1 du code du travail), incluant les congrès, séminaires et réunions scientifiques organisés par ces organismes ou structures.	Orateur / Formateur Formation portant sur une ou plusieurs de ces thématiques : - santé personnelle du médecin - promotion de la santé et/ou prévention en santé	Attestation d'implication
	Formations universitaires diplômantes de type DU, master (<i>appréciées en nombre de journées de présence jusqu'à concurrence de 18 jours</i>)	Participant Formation portant sur une ou plusieurs de ces thématiques : - santé personnelle du médecin - promotion de la santé et/ou prévention en santé	Diplôme ou attestation de réussite de la formation, avec le programme
	Formations universitaires diplômantes de type DU, master (<i>appréciées en nombre de journées de présence jusqu'à concurrence de 18 jours</i>)	Orateur / Formateur Formation portant sur une ou plusieurs de ces thématiques : - santé personnelle du médecin - promotion de la santé et/ou prévention en santé	Attestation d'implication
	Actions de gestions des risques professionnels		
	Gestion des risques professionnels (recours aux dispositifs d'aide, médiation professionnelle, DUERP, ...)	Participant	Attestation sur l'honneur Auto-déclaration « Je, soussigné ..., déclare que je fais... ».
	Connaissance des droits et utilisation des ressources sur les thématiques de la santé personnelle (notamment celles mises à disposition de l'employeur)	Utilisateur des ressources	Attestation sur l'honneur Auto-déclaration « Je, soussigné ..., déclare que je fais... ».

Actions	Attendus du CNP relatifs à l'action	Éléments de preuve
Actions d'analyse des pratiques		
Groupes d'échange et d'analyse entre professionnels sur les déterminants de la santé personnelle liés à la qualité de vie au travail	Participant	Attestation sur l'honneur Auto-déclaration « Je, soussigné ..., déclare que je fais... ».
Actions diverses		
Activité sportive	Activité sportive régulière	Justificatif (licence sportive) ou attestation sur l'honneur
Suivi par son médecin traitant ou équipe de santé au travail	-	Attestation sur l'honneur Auto-déclaration « Je, soussigné ..., déclare que je fais... ».
Auto-évaluation ⁶ de son état de santé et son suivi	-	Attestation de passation
Actions de promotion de sa santé	Participant (en tant qu'utilisateur)	Attestation sur l'honneur Auto-déclaration « Je, soussigné ..., déclare que je fais... ».
Actions type « programme intégré »		
Programme intégré proposé par ODPC répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité médicale de santé publique	Participant / Auditeur sur la durée du programme	Attestation de participation avec le programme
Programme intégré proposé par ODPC répondant à une orientation nationale prioritaire ou de la spécialité médicale de santé publique	Orateur / Formateur sur une durée au moins égale à la moitié de la durée du programme	Attestation d'intervention incluant le programme
Actions libres / « hors liste »		
Action proposée <i>a priori</i> de sa réalisation par le médecin de santé publique à valider par le CNP Santé Publique	Validation <i>a priori</i> par le CNP Santé Publique sur la base des critères de labellisation retenus	Description de l'action et nombre de jours (si pertinent)
Action proposée <i>a posteriori</i> de sa réalisation par le médecin de santé publique à valider par le CNP Santé Publique	Validation <i>a posteriori</i> par le CNP Santé Publique sur la base des critères de labellisation retenus	Attestation de suivi ou de participation, description de l'action et nombre de jours (si pertinent)

⁶ Cette auto-évaluation peut être réalisée au moyen d'outils tel que l'auto-questionnaire proposé par la Haute Autorité de santé (https://www.has-sante.fr/jcms/p_3485914/fr/auto-questionnaires-sante-du-professionnel-2023-10-31)

ANNEXES :

- **Annexe 1 : Liste des abréviations / acronymes utilisés dans le référentiel**
- **Annexe 2 : Liste des actions inscrits sur ParcoursPro.Online (extraction août 2025)**

ANNEXE 1 : Liste des abréviations / acronymes utilisés dans le référentiel

ANDPC : Agence national du développement
professionnel continu

CNP : Conseil national professionnel

DIU : diplôme inter-universitaire

DU : diplôme universitaire

DUERP : Document Unique d'Évaluation des Risques
Professionnels

EDS : Entrepôt de données de santé

EPST : établissement public à caractère scientifique et
technologique

FSM : Fédération des spécialités médicales

HAS : Haute Autorité de santé

RETEX : Retour d'expérience

RCP : Réunions de concertation pluridisciplinaire

ODPC : organisme de développement professionnel
continu

ANNEXE 2 : Liste des actions inscrits sur ParcoursPro.Online (extraction août 2025)

Libellé	Formation	Analyse de pratiques	Gestion des risques	Programme intégré
AP/GR Action d'analyse de pratique proposée par un organisme de DPC (ODPC)		1	1	
AP/GR Analyse collective de situations/cas en équipe ou entre pairs en tant que coordinateur, organisateur ou accompagnateur (préciser le type, le nombre de séances)		1	1	
AP/GR Analyse collective de situations/cas en équipe ou entre pairs en tant que participant (préciser le type, le nombre de séances)		1	1	
AP/GR Analyse et évaluation des pratiques professionnelles en astreinte médicale		1	1	
AP/GR Ateliers pratiques d'ingénierie de projet en prévention et promotion de la santé	1	1		
AP/GR Revue de morbidité et de mortalité avec attestation par l'institution [employeur]		1	1	
AP/GR Réunion d'échanges entre services de santé (collectivités, éducation, ARS, autres)		1	1	
AP/GR Réunion de concertation pluridisciplinaire [RCP] (préciser le titre et nombre éventuel de séances)		1	1	
AP/GR Réunion de retour d'expérience [RETEX] / comité de retour d'expérience [CREX]		1	1	
AP/GR Suivi et analyse d'indicateurs : validation avec les 3 phases (recueil, analyse, propositions d'améliorations) et avec la rédaction d'un document		1	1	
Fo Action de formation comme responsable de base de données ou de registre (préciser)	1			
Fo Action de formation proposée par un organisme de DPC (ODPC)	1			1
Fo Activité d'enseignement universitaire (préciser)	1			
Fo Activité de conférence (préciser)	1			
Fo Congrès, séminaires : auditeur (préciser le sujet)	1			
Fo Congrès, séminaires : intervenant (préciser le sujet)	1			

Libellé	Formation	Analyse de pratiques	Gestion des risques	Programme intégré
Fo Congrès, séminaires : organisateur (préciser le sujet)	1			
Fo Encadrement, tutorat de stagiaire, direction de thèse - préciser le titre.	1			
Fo Formation continue statutaire ou autre (MISP, EHESP, CNFPT, ENS3S, M@gistère) - préciser le titre	1	1	1	1
Fo Formation diplômante non universitaire (préciser) : participant	1			
Fo Formation diplômante universitaire présentielle type DU, DIU ou Master (préciser) : participant	1			
Fo Formation diplômante universitaire à distance ou mixte type DU, DIU ou Master (préciser) : participant	1			
Fo Formation non diplômante en e-learning avec attestation, MOOC : formateur (préciser)	1			
Fo Formation non diplômante en e-learning avec attestation, MOOC : participant (préciser)	1			
Fo Formation non diplômante présentielle ou à distance avec attestation (préciser) : formateur	1			
Fo Formation non diplômante présentielle ou à distance avec attestation (préciser) : participant	1			
Fo Journées professionnelles (MISP, PMI, Scolaires, Sécurité Sociale, autres) - préciser	1	1	1	1
Fo Jury de concours ou de thèse (préciser)	1			
Fo Relecture d'articles scientifiques ou professionnels référencés	1			
Fo Rédaction d'articles scientifiques ou professionnels non référencés	1	1		
Fo Rédaction d'articles scientifiques ou professionnels référencés (préciser)	1	1		
Fo Rédaction d'un ouvrage de santé publique : contributeur (préciser)	1			
Fo Rédaction d'un ouvrage de santé publique : coordinateur (préciser)	1			
Fo Réunion bibliographique (préciser le cadre)	1			
Fo Webinaire avec preuve de participation (préciser le thème)	1			